

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 6 juin 2019

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, Mme Grosbois, M. Sadi, M. Molossi, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Monany, Mme Maroun, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Constant donnant pouvoir à M. Hanotin
Mme Valls donnant pouvoir à M. Guiraud
Mme Capanema donnant pouvoir à M. Laporte

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Bedreddine, Mme Abomangoli, Mme Labbé, Mme Cerrigone, Mme Valleton, M. Chevreau, Mme Lagarde



Délibération n° 05-02 du 6 juin 2019

CONVENTION DE PARTICIPATION AVEC LA COMMUNE DE NOISY-LE-SEC POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE LAMARTINE DESSERVANT LE FUTUR 4^{ÈME} COLLÈGE (COLLÈGE FRANÇOISE HÉRITIER).

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération de l'assemblée départementale du 27 novembre 2014 approuvant le Plan Ambition Collèges,

Vu la délibération de l'assemblée départementale du 4 juin 2015 portant présentation des rapports d'évaluation préalable à la passation de deux contrats de partenariat pour la réalisation de six collèges,

Vu la délibération de l'assemblée départementale du 29 juin 2017 attribuant le contrat de partenariat pour tout ou partie du financement, la conception, la (re) construction et tout ou partie du gros entretien/renouvellement et de l'exploitation-maintenance de trois collèges à Aubervilliers, Drancy et Noisy-le-Sec,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la délibération du Conseil municipal de Noisy-le-Sec du 7 février 2019 approuvant la convention financière avec le Département de la Seine-Saint-Denis,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,



- FIXE une participation financière du Département pour l'aménagement de la rue Lamartine desservant le futur 4^{ème} collège (collège Françoise Héritier) à hauteur de 500 000 € maximum ;

- APPROUVE la convention de participation financière, dont projet ci-annexé, à conclure avec la commune de Noisy-le-Sec pour la réalisation desdits travaux d'aménagement ;

- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer la dite convention, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.